

Votre n° de contrat WR E00384297
Votre identifiant personnel
29CM6251

1 RUE MAL DE LATTRE DE
TASSIGNY

59671 ROUBAIX CEDEX 1
Fax : 03 20 45 72 36
Tél : 03 20 45 72 00

Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital de
EUR 80.000.000

Entreprise régie par
le code des assurances
391.277.878 RCS Nanterre

168



SARL ATECA
22 RUE DE LA DEFENSE PASSIVE
14000 CAEN

Votre agent général
Mm Laronche Et Perraud 0044154

35 Rue De Courseulles

14400 St Vigor Le Grand
Fax : 02 31 22 63 17
Tél : 02 31 92 53 75
Email : agence.bayeux.nord@swisslife.fr
n° Orias : 13005342

Attestation d'assurance Responsabilité décennale bâtiment (valable pour les chantiers ouverts du 01/01/2015 au 31/12/2015)

La Société d'assurances : Swisslife Assurances De Biens
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret

Atteste que : SARL ATECA

Domicilié(e) à : 22 RUE DE LA DEFENSE PASSIVE
14000 CAEN

est titulaire d'un contrat de **Responsabilité décennale des ENTREPRISES DU BATIMENT**, délivré à effet du 01/01/2006 actuellement en vigueur sous le N° **E00384297**.

Ce contrat est conforme aux clauses-types énoncées à l'Annexe I de l'Article A 243-1 du Code des Assurances, modifié par l'Arrêté du 27 décembre 1982, pris en application de l'Article 30 de la loi de Finances rectificative pour 1982, et du Décret n° 82.1159 du 30 décembre 1982.

Pour la période de validité de la présente attestation, la garantie du contrat est accordée pour les activités suivantes dans le cadre de travaux de technique courante :

- 5.4 - Plomberie et installations sanitaires.
- 5.5 - Installation de chauffage gaz dans le cadre défini par l'appellation PGN/PGP.
- 5.6 - Chauffage avec ou sans production d'eau chaude et distribution électrique intégrée, chauffage par le sol.(hors équipement solaire).
- 5.8 - Climatisation, ventilation - Conditionnement d'air - Désenfumage.
- 5.9 - Electricité basse et moyenne tension y compris pose de convecteurs.



Votre n° de contrat WR E00384297
Votre identifiant personnel
29CM6251

Attestation d'assurance Responsabilité décennale bâtiment (valable pour les chantiers ouverts du 01/01/2015 au 31/12/2015)

-Exclusion activité P5.13

Il est précisé que le présent contrat n'a pas pour objet de garantir l'activité de Constructeur de Maisons Individuelles avec ou sans fourniture de plans au sens des Articles L 231.1 et L 232.1 du Code de la Construction et de l'Habitation (Loi n° 90 1129 du 19 décembre 1990).

Sont exclus du contrat tous sinistres directement ou indirectement dus ou liés à l'amiante ou tout autre matériau contenant de l'amiante sous quelque forme et quelque quantité que ce soit.

Il est précisé que les travaux d'électricité, sans installation de chauffage électrique intégré, réalisés dans des ouvrages relevant de la délimitation contractuelle des ouvrages Bâtiment sont limités aux branchements électriques et aux câblages dans le cadre d'opération de construction et la pose de fileries, **à l'exclusion de tous types d'appareillages (ordinateurs, télécommandes, alarmes, téléalarmes, hauts-parleurs, etc...).**

Cette garantie porte, notamment, sur les dommages visés aux Articles 1792 et 1792-2 du Code Civil, lorsque la responsabilité de l'Assuré est engagée :

- soit au titre d'un contrat de louage d'ouvrage pour les travaux exécutés ou donnés en sous-traitance;
- soit au titre d'un contrat de sous-traitance (gestion en capitalisation).

MONTANTS DES GARANTIES

1 Garantie Obligatoire :

Le montant de la garantie par sinistre, soumis à revalorisation en fonction de l'indice BT01	15 000 000,00 €
Le coût total prévisionnel des constructions au-delà duquel une extension de garantie devra être recherchée est de (T.T.C.)	15 000 000,00 €

2 Garanties Facultatives :

Antérieurement à la réception :

• Risques d'effondrement et de menace d'effondrement	NON SOUSCRIT
• Travaux de démolition, déblaiement	NON SOUSCRIT

Postérieurement à la réception :

• Dommages matériels entraînant la mise en jeu de la garantie de bon fonctionnement visée à l'article 1792-3 du Code Civil	340 000,00 €
• Dommages matériels subis par les parties de la construction existant avant l'ouverture du chantier	151 000,00 €
• Dommages immatériels consécutifs	84 000,00 €



Votre n° de contrat WR E00384297
Votre identifiant personnel
29CM6251

Attestation d'assurance Responsabilité décennale bâtiment (valable pour les chantiers ouverts du 01/01/2015 au 31/12/2015)

La présente attestation est valable sous réserve du paiement intégral de la cotisation afférente à la période susvisée.

La présente attestation ne peut engager la Société d'Assurances en dehors des limites précisées par les clauses et conditions d u contrat auquel elle se réfère.

Fait à Roubaix, le 13 Novembre 2014



Pierre FRANCOIS
Directeur Général

CETTE ATTESTATION EDITEE EN EXEMPLAIRE UNIQUE EST A REPRODUIRE PAR VOS SOINS EN CAS DE BESOIN